

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DU LAUREAT
DANS LE CADRE DU PRIX CONFLUENCES DU 1^{ER} ROMAN**

Entre les soussignés :

La Ville de Moissac représentée par son Maire, M. Romain Lopez

Et

L'Association « Lecture pour tous » 368 chemin du ruisseau 82100 Castelsarrasin, représentée par son Président, Monsieur Didier Noulet

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Les médiathèques du territoire de Terres des confluences, à savoir les médiathèques de Castelmayran, Castelsarrasin, Moissac, Saint-Nicolas de la Grave, La Ville Dieu du Temple, organisent un Prix littéraire du Premier roman.

La ville retenue pour accueillir le lauréat en 2025 est la ville de Moissac.

CECI RAPPELE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBLIGATIONS DE LA VILLE ACCUEILLANT LE LAUREAT

La Ville de Moissac, désignée pour accueillir le lauréat pour la première édition, s'engage à organiser la remise du prix dans ses locaux, à la médiathèque, au printemps 2025.

La Ville s'engage à participer aux demandes de subventions auprès des partenaires potentiels (Département, DRAC). Elle s'engage à participer au financement de la récompense et/ou de la venue de l'auteur.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association Lecture pour tous s'engage à participer aux demandes de subventions auprès des partenaires potentiels (Communauté de communes Terres des Confluences). Elle s'engage à participer au financement de la récompense et/ou d'une partie de la venue de l'auteur.

L'association Lecture pour tous s'engage à être représentée par un de ses membres lors de la remise du prix.

ARTICLE 3 - ASSURANCE - RESPONSABILITÉ

La Ville accueillant la manifestation de remise des prix s'engage à souscrire une police d'assurance responsabilité civile couvrant l'accueil du public au cours de la soirée et veille au respect des conditions de sécurité en application de la réglementation.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige ou de conflit, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement et notamment la médiation ou l'arbitrage.

En cas d'échec, tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE.

FAIT A

Le

La Ville de Moissac

L'Association Lecture pour tous